Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901086-20251217-DCM2025_75-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710---------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
12 DECEMBRE 2025

AFFICHÉE LE :
12 DECEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
23 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept décembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.

Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme LE PARC Sandrine (procuration à M. GENTRIC Alexis), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.

Secrétaire de séance : M. FONTUGNE Pierre.

DCM 2025/75 – Aménagement de sécurité rue Ar Marquis

Monsieur Ronan LE GOFF, Adjoint en charge des travaux, explique aux élus que F.I.A. (Finistère Ingénierie Assistance) a été contacté pour travailler sur un aménagement rue Ar Marquis permettant de réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les piétons.
F.I.A. propose 2 aménagements :
- le 1er est optimal, puisqu'il sécurise les piétons et les cyclistes, les accès aux lotissements et il répond aux obligations de la loi LOM. Néanmoins, son coût élevé (entre 350 et 400.000 € H.T.) rend le projet inenvisageable aujourd'hui.
- le second aménagement est plus léger, mais il permet lui aussi de sécuriser les piétons, les cyclistes et les accès aux lotissements. Son coût total est estimé à 55.000 € H.T.

La Commission Travaux réunie le 8 décembre 2025 propose au Conseil de valider cette seconde proposition d'aménagement émise par le FIA, avec quelques variantes, afin de cadrer avec le budget :

- marquages au sol d'entrée d'agglomération ; reprofilage des places de parking et interdictions de stationnement.
- La limitation à 30km/h débuterait un peu avant le rond-point du Super U et se poursuivrait jusqu'au rond-point Le Gall.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu M. Ronan LE GOFF,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE la proposition d'aménagement retenue par la Commission Travaux et ses variantes
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Pour extrait conforme au registre
Pour le Maire empêché,
Maria KERSAUDY, 2ème Adjointe

MAIRIE DE LANDUDEC 29710 - FINISTÈRE